



Aux contribuables de la susdite municipalité

## AVIS PUBLIC

EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ par la soussignée,  
Chantal Poulin, directrice générale / greffière trésorière de la susdite municipalité,

### RÈGLEMENT 416-2024

Résolution 24-12-290

**ADOPTION DE RÈGLEMENT – RÈGLEMENT NO 416-2024 MODIFIANT LE RÈGLEMENT NO 359-2021 CONCERNANT UNE AIDE POUR L'ENTRETIEN DES VOIES PRIVÉES EN SECTEUR DE VILLÉGIATURE**

**ATTENDU** qu'une municipalité peut entretenir une voie privée ouverte au public par tolérance du propriétaire ou de l'occupant sur requête d'une majorité des propriétaires ou occupants riverains ;

**ATTENDU** que certaines voies privées ne permettent pas l'utilisation des équipements de déneigement de la municipalité ;

**ATTENDU** qu'une aide financière pourrait être remboursée aux propriétaires concernés des secteurs de villégiature éligibles ;

**ATTENDU** qu'il y a lieu de modifier l'article 7 du règlement no 359-2021 concernant une aide pour l'entretien des voies privées en secteur de villégiature;

**ATTENDU** qu'un avis de motion du présent règlement a été donné le 25 novembre 2024 et qu'un projet de règlement a alors été déposé;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par M. Alain Dumas, secondé par M. Steven Lebel et résolu unanimement

**QUE** le règlement no 416-2024 modifiant le règlement no 359-2021 concernant une aide pour l'entretien des voies privées en secteur de villégiature soit et est adopté par ce conseil.

*Le règlement peut être consulté au bureau du soussigné, 1362, rue Principale, St-Côme-Linière, G0M 1J0, de 8 h à 16 h 30.*

DONNÉ à St-Côme-Linière ce 10<sup>e</sup> jour du mois de décembre 2024



Chantal Poulin

Directrice générale / Greffière-trésorière

---

#### CERTIFICAT DE PUBLICATION (Article 420)

Je, soussigné, Chantal Poulin, directrice générale / greffière-trésorière, résidant à Saint-Côme-Linière certifie sous mon serment d'office que j'ai publié le présent avis en en affichant une copie entre 8 h 30 et 16 h 30, le dixième jour du mois de décembre deux mille vingt-quatre, à chacun des endroits suivants, savoir : Église, Hôtel de Ville et Caisse Populaire.

EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat, ce dixième (10<sup>e</sup>) jour du mois de décembre deux mille vingt-quatre.



Chantal Poulin

Directrice générale / Greffière-Trésorière